

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

| |
|-----------------|
| numéro |
| CCDC_241004_087 |

portant sur

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU SITE D'ACCUEIL DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_230601_061 du 1^{er} juin 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères à Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif (APD) par le maître d'ouvrage,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères à Lodève afin de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant s'élève à six-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatre euros cinquante-sept centimes Hors Taxes (6 984,57 € HT) soit huit-mille-trois-cent-quatre-vingt-un euros quarante-neuf centimes Toutes Taxes Comprises (8 381,49 € TTC), ce qui introduit un écart de huit virgule six pourcents (8,6 %) par rapport au montant initial du marché le portant ainsi à quatre-vingt-sept-mille-huit-cent-trente-quatre euros cinquante-sept centimes Hors Taxes (87 834,57 € HT) soit cent-cinq-mille-quatre-cent-un euros quarante-neuf centimes Toutes Taxes Comprises (105 401,49 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 21318,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20241004-lmc113820-AR-1-

1
Date de télétransmission : 04/10/24
Date de publication : 10/10/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quatre octobre deux mille vingt-quatre,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MONSIEUR JEAN-LUC REQUI – PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC
1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

ATELIER DALBY ARCHITECTES
Mandataire du groupement ATELIER DALBY Architectes / IGBAT & CO

14 Rue de la Pujade – 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

TEL : 09 51 16 92 86

Mel : atelier@dalby-architectes.com

Numéro d'identification SIRET : 814 027 694 00011

Code APE 7111Z

Num de TVA intracommunautaire FR36 814 027 694

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU SITE D'ACCUEIL DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES sur la commune de LODEVE.

■ Référence du marché public : **2023PI006**

■ Date de la notification du marché public : 21/06/2023

■ Durée d'exécution globale du marché public : 27 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 80 850,00 €
- Montant TTC : 97 020,00 €

D - Objet de l'avenant

L'objet de cet avenant est de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage. Le forfait de rémunération antérieur était provisoire car il était basé sur l'enveloppe prévisionnelle affectée par la collectivité aux travaux.

Le forfait de rémunération définitif est en légère hausse car la nouvelle enveloppe budgétaire des travaux inclus désormais les aménagements nécessaires demandés par l'étude hydraulique (construction en zone inondable),

- Enveloppe prévisionnelle des travaux figurant à l'acte d'engagement : **770 000,00 € HT**.
- Enveloppe prévisionnelle des travaux en fin de phase APD : **836 519,74,00 € HT**.

Le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre appliqué à l'enveloppe travaux est de 10,50 %.

- Rémunération initiale (acte d'engagement, forfait provisoire, sur base enveloppe prévisionnelle des travaux de 770 000,00€HT) :
 - Prix hors TVA : 80 850,00 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 16 170,00€
 - Montant TVA incluse : 97 020,00 € TTC

Calculés comme suit :

| MOE | % sur missions base | TOTAL MOE HT | % | DALBY | % | IGBAT&CO |
|--------------|---------------------|--------------------|----------|--------------------|----------|--------------------|
| ESQ/APS | 13,00 % | 10 510,50 € | 75,00 % | 7 882,88 € | 25,00 % | 2 627,62 € |
| APD | 9,00 % | 7 276,50 € | 57,00 % | 4 147,61 € | 43,00 % | 3 128,89 € |
| PRO | 23,00 % | 18 595,50 € | 67,00 % | 12 458,99 € | 33,00 % | 6 136,51 € |
| ACT/DCE | 7,00 % | 5 659,50 € | 35,00 % | 1 980,83 € | 65,00 % | 3 678,67 € |
| VISA/SYN | 5,00 % | 4 042,50 € | 55,00 % | 2 223,38 € | 45,00 % | 1 819,12 € |
| DET | 25,00 % | 20 212,50 € | 71,00 % | 14 350,88 € | 29,00 % | 5 861,62 € |
| AOR | 4,50 % | 3 638,25 € | 80,00 % | 2 910,60 € | 20,00 % | 727,65 € |
| OPC | 9,00 % | 7 276,50 € | 100,00 % | 7 276,50 € | 0,00 % | 0,00 € |
| SSI | 4,50 % | 3 638,25 € | 0,00 % | 0 | 100,00 % | 3 638,25 € |
| TOTAL | 100,00 % | 80 850,00 € | | 53 231,67 € | | 27 618,33 € |

- Le montant du forfait définitif de rémunération basé sur le montant prévisionnel des travaux fin de phase APD de 836 519,74 €HT est donc de :
 - Prix hors TVA : 87 834, 57 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 17 566,91 €
 - Montant TVA incluse : 105 401,49 €TTC

Calculés comme suit :

| MOE | % sur missions base | TOTAL MOE HT | % | DALBY | % | IGBAT&CO |
|--------------|---------------------|--------------------|----------|--------------------|----------|--------------------|
| ESQ/APS | 13,00 % | 11 418,49 € | 75,00 % | 8 563,88 € | 25,00 % | 2 854,62 € |
| APD | 9,00 % | 7 905,11 € | 57,00 % | 4 505,92 € | 43,00 % | 3 399,19 € |
| PRO | 23,00 % | 20 201,95 € | 67,00 % | 13 535,31 € | 33,00 % | 6 666,64 € |
| ACT/DCE | 7,00 % | 6 148,42 € | 35,00 % | 2 151,95 € | 65,00 % | 3 996,47 € |
| VISA/SYN | 5,00 % | 4 391,73 € | 55,00 % | 2 415,46 € | 45,00 % | 1 976,27 € |
| DET | 25,00 % | 21 958,64 € | 71,00 % | 15 590,64 € | 29,00 % | 6 368,00 € |
| AOR | 4,50 % | 3 952,56 € | 80,00 % | 3 162,04 € | 20,00 % | 790,51 € |
| OPC | 9,00 % | 7 905,11 € | 100,00 % | 7 905,11 € | 0,00 % | 0,00 € |
| SSI | 4,50 % | 3 952,56 € | 0,00 % | 0 | 100,00 % | 3 952,56 € |
| TOTAL | 100,00 % | 87 834,57 € | | 57 830,32 € | | 30 004,26 € |

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 6 984,57 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 8 381,49 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 87 834,57 €
- Montant TTC : 105 401,49 €

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A : , le

Signature
(*représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice*)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.